



Saint-Pierre, le 23 novembre 2016

Secrétariat de Direction  
Réf : JA-HT-2016-014  
Tél : 0508 41 15 84  
Courriel :  
secretariat.direction@secuspm.com

**Madame Marisol TOURAINE**, Ministre de  
la Santé et des Affaires sociales  
**Madame Ericka BAREIGTS**, Ministre des  
Outre-mer  
**Madame Annick GIRARDIN**, Ministre de  
la Fonction publique  
**Monsieur Stéphane CLAIREAUX**, Député  
**Madame Karine CLAIREAUX**, Sénatrice-  
Maire de Saint-Pierre  
**Monsieur Stéphane ARTANO**, Président du  
Conseil territorial  
**Monsieur Yannick CAMBRAY**, Conseiller  
économique, social et environnemental

**Objet : Projet d'ordonnance portant réforme de la sécurité sociale à Saint-Pierre et Miquelon**

Madame la Ministre de la Santé et des Affaires sociales, Madame la Ministre des Outre-mer, Madame la Ministre de la Fonction publique, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice-Maire, Monsieur le Président du Conseil territorial, Monsieur le Conseiller économique, social et environnemental,

Depuis maintenant plusieurs mois, un projet d'ordonnance portant réforme de la sécurité sociale à Saint-Pierre et Miquelon est en réflexion. Si le contexte juridique impose un toilettage et une évolution de nos textes, le projet d'ordonnance, tel qu'il avait été présenté à la direction de la CPS, prévoyait le maintien d'un régime local particulier à Saint-Pierre et Miquelon avec une modernisation de l'organisation et une convergence avec le régime de sécurité sociale national tout en prévoyant les adaptations nécessaires au maintien de notre tissu économique.

La direction de la CPS a échangé ces derniers mois avec la Direction de la Sécurité Sociale pour faire remonter nos remarques et nos craintes concernant un projet dont seulement quelques grandes lignes avaient été communiquées aux administrateurs.

Nous savions que le projet de modification du statut de la CPS enlèverait un certain nombre de prérogatives jusqu'ici dévolues aux administrateurs. Nous avons été surpris de découvrir, dans le projet qui nous a été remis le 31 octobre, un nouvel article introduisant un alignement progressif de nos cotisations sur celles applicables en métropole et la fin du plafonnement appliqué depuis la mise en place du régime local en 1960. La modification du taux des cotisations pour les accidents du travail et pour les retraités n'est pas encore connue.

Pour rétablir l'équilibre du régime de retraites, les partenaires sociaux ont déjà accepté une



hausse progressive de leurs cotisations, sur 10 ans, à partir de 2016, la hausse la plus importante incombant aux employeurs.

Après étude, l'augmentation prévue dans l'ordonnance et surtout le déplaçonnement qui concerne 2385 salariés et 483 entreprises auraient pour conséquence une augmentation de près de 5 834 000 euros pour les employeurs, augmentation à laquelle il faut ajouter les 2 740 000 euros de l'ordonnance retraite en date du 23 juillet 2015, soit une augmentation totale de 81%.

Dans l'archipel, les salaires des fonctionnaires d'Etat, territoriaux et hospitaliers sont majorés à hauteur de 70%. Cette majoration a été accordée et maintenue au regard du coût de la vie, particulièrement élevé dans notre territoire. Du côté du secteur privé, les salaires sont élevés pour rester attractifs, (plus d'un tiers des salaires à temps plein sont supérieurs au plafond) et les conventions collectives prévoient une majoration au minimum à hauteur de 40%. Ces dispositions salariales, plus avantageuses qu'en métropole, ne suffisent cependant pas à retenir les salariés expérimentés du secteur privé qui partent dans l'administration, alors qu'ils ont bénéficié de formations entraînant ainsi une perte de savoir-faire et un coût pour leur entreprise d'origine.

Les entreprises productives, déjà désavantagées par la saisonnalité due aux contraintes climatiques et au coût de la production bien supérieur à celui de nos voisins canadiens, subiront de plein fouet cette augmentation sans précédent. Pour ce qui est des commerces, l'augmentation sera répercutée sur les prix, entraînant ainsi une augmentation du coût de la vie dans l'archipel et probablement un gel des salaires. A noter qu'une enquête récente sur les prix a déjà révélé que les entreprises locales pratiquaient des marges inférieures à celles réalisées dans l'hexagone.

Nous comprenons le principe d'appliquer aux salaires les plus élevés les contributions les plus importantes, mais à pouvoir d'achat équivalent, les employeurs de l'archipel paieraient plus de charges qu'en métropole. La nécessité de participer à l'effort national doit cependant être calibrée en fonction de plusieurs indicateurs et pas seulement en référence aux salaires. Le coût de la vie et la situation économique dans notre petit Territoire n'ont rien de comparables avec la métropole et nous sommes sur ces deux points, lourdement désavantagés. Il nous est en effet difficile de comprendre que l'on gère de manière identique, des situations inégales, cela est contraire à tout principe d'équité. Nous demandons un traitement équitable qui prend en compte nos spécificités.

Nous nous interrogeons sur le devenir de notre archipel et sommes très inquiets. Les impacts du déplaçonnement risquent fort d'entraîner l'effondrement du tissu économique, de faire fuir notre jeunesse diplômée, d'affaiblir les entreprises et d'augmenter le coût de la vie déjà très élevé. Nous ne voulons pas devenir un archipel de fonctionnaires et de retraités.

Alors qu'une dynamique est engagée dans l'archipel avec une volonté d'innover dans de nouveaux secteurs et une mobilisation pour faire revenir les jeunes après leurs études, une telle augmentation des charges risque fort de casser toute velléité d'entreprendre dans notre Collectivité.

La dernière mouture du projet qui nous a été soumis ne prévoit pas les adaptations nécessaires à notre réalité économique résultant de notre isolement insulaire et à notre contexte géographique en Amérique du Nord.



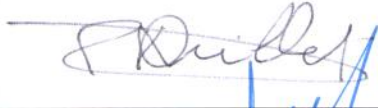
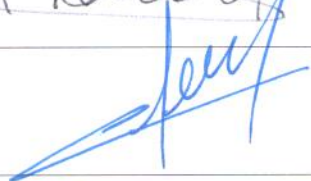







Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et attendons de votre part un retour rapide afin d'éviter toute contamination dans une situation sociale déjà très tendue. Les partenaires sociaux ne siègeront pas au sein de notre Conseil d'Administration tant qu'une solution ne sera pas trouvée.



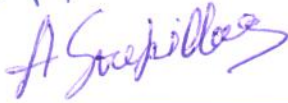

Nous demandons de toute urgence à pouvoir être entendus afin que nos remarques soient enfin prises en compte et que le déplafonnement des cotisations sociales ne soit pas étendu dans l'archipel.

Nous vous prions de bien vouloir agréer Mesdames les Ministres, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice-Maire, Monsieur le Président du Conseil Territorial, Monsieur le Conseiller économique social et environnemental, l'expression de nos respectueuses salutations.

Les administrateurs,

Madame CORMIER épouse ANDRE Jacqueline, Présidente, collègue salarié CFTC	
Monsieur HARDY Robert, Vice-Président, collègue employeur UPASC	
Madame JOUQUAND épouse DRILLET Marina, membre du bureau, Collègue salarié CFTC	
Monsieur LANDRY Charles, membre du bureau, Collègue employeur UPASC	
Monsieur DETCHEVERRY Mariano, Collègue employeur MEDEF	
Monsieur HELENE Roger, Collègue employeur MEDEF	
Monsieur ORSINY Arnaud, Personne Qualifiée	
Madame CLAIREAUX Françoise, Collègue Travailleurs Indépendants	
Monsieur DRAKE William, Collègue employeur MEDEF	



Monsieur DERRIBLE Romuald, Personne Qualifiée	
Monsieur PILPRE André, Collège salarié CFDT/FO	
Monsieur GOUPILLIERE Alain, Collège salarié CFTC	
Madame COSTE épouse MICHEL Chantal, Collège salarié CFTC	 promotion.

Copie à : Monsieur le Préfet de Saint-Pierre et Miquelon  
 Direction de la Sécurité Sociale  
 Direction Générale des Outre-Mer

